

Nombre :

de conseillers en exercice : 23

de présents : 14

de votants : 20

Date de convocation :

Le 18 juin 2024

Publiée le : 28 juin 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 059-215904764-20240625-2024_20-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni en mairie pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de M. Guy COQUELLE, maire.

Étaient présents : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES, M. Michel SLOMIANY, Mme Annie FRERE, M. Jean-Michel DOLACINSKI, M. Pierre DELEPORTE, Mme Linda WIART, adjoints, M. Aymeric DOLLE, M. Régis BEDOU, M. Michel BISIAUX, Mme Mathilde MANIA, Mme Anne DE RENTY, M. Christophe BELOT, M. Christian SPARROW

Étaient absents excusés : Mme Sandrine BILLOIR, M. Pierre BOUREL, Mme Nathalie LURKA, Mme Lydie WAELES, Mme Delphine TOFFIN, Mme Claire-Marie DUREUX

Étaient absents non excusés : M. Arnaud LEPROHON, Mme Mathilde MASCLET, M. Jérôme HERLAUT

Procurations : Mme Nathalie LURKA donne procuration à M. Guy COQUELLE, Mme Delphine TOFFIN donne procuration à M. Aymeric DOLLE, Mme Lydie WAELES donne procuration à Mme Thérèse WARGNIES, Mme Sandrine BILLOIR donne procuration à Mme Annie FRERE, M. Pierre BOUREL donne procuration à Mme Mathilde MANIA, Mme Claire-Marie DUREUX donne procuration à M. Christian SPARROW

Un scrutin a eu lieu, M. Aymeric DOLLE, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

24.20 – Subventions exceptionnelles aux associations : la Rose des vents, l'harmonie municipale et les amis du marché

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1,

Vu le vote du Budget primitif relatif à l'exercice 2024,

M. Slomiany Michel, Adjoint au Maire, rappelle que Proville est reconnue dans le cambrésis pour la richesse et la vitalité de son tissu associatif et de son activité culturelle.

Au fil des années, Proville les bains est devenu un événement incontournable et majeur de la collectivité. M. Slomiany précise qu'il souhaite encourager le développement de cette manifestation annuelle très appréciée des Provillois.

Pour ce faire, Il propose au Conseil municipal d'attribuer 2 subventions exceptionnelles pour soutenir des associations qui sont au programme de Proville les bains et une pour l'aide au démarrage d'une nouvelle association :

- La Rose des vents pour l'achat de tenues vestimentaires hawaïennes pour l'inauguration de « Proville les Bains »
- L'harmonie municipale pour l'organisation d'une animation apéro dinatoire le 14 juillet
- Les amis du marché, nouvelle association

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

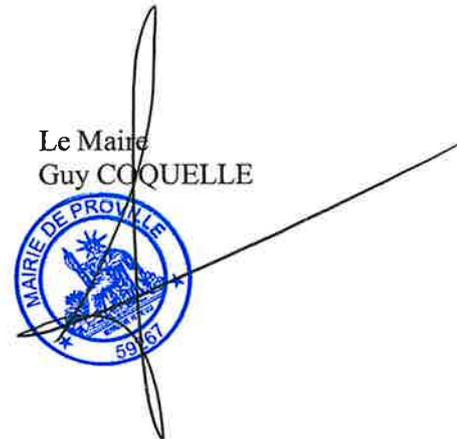
- **Décide** d'attribuer les subventions suivantes :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>Subventions</u>
Le Rose des vents	500 €
L'harmonie municipale	400 €
Les amis du marché	300 €

- **Précise** que les crédits sont prévus au budget primitif 2024.

Pour copie conforme
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire
Guy COQUELLE



La présente délibération n° 24.20, qui a été transmise au représentant de l'Etat peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille, CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.